

**Commune de
FRESSIES
59255**

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**
D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision
Délibération du : 07/07/2014
Date de mise à jour : 15/07/2015
ref : Commune de FRESSIES (59255) - Carte Servitudes.upp
Sources : Gestionnaires Servitudes (c) Cadastre / PLO - Dgfr
Email : ddtm.aust@nord.gouv.fr

LEGENDE

- Limite communale
- Batiments
- EL7 - Alignement
- Caractéristique - zone de protection**
- I1Bis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines
- Voie ferrée**
- T1 - Protection des Lignes Ferroviaires
- T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement
Voir détail ci-contre
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement
Voir détail ci-contre
- PT1 - Protection des Centres Hertzien contre les Perturbations Electromagnétiques
- Station de Haynecourt
- PT2 - Protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles
- Station de Haynecourt
- PT2LH - Protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles
- INT1 - Cimetières civils et militaires
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Carte-Commune/Porte-a-connaissance-Plu-Poc-CC/Le-porteur-a-connaissance-reelles>
Ou contacter directement le gestionnaire.

**PLAN
1/1**

Éléments constitutifs
du Plan de connaissance (P.A.C.)
Art R121-1
du Code de l'urbanisme

